

PRIN DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 11 MAI 1846.

DES ÉLECTIONS PROCHAINES.

La chambre des députés achève de livrer au ministère toutes les ressources de l'Etat; elle n'a rien à lui refuser, comme on sait, et elle ne lui fera pas plus défaut pour le vote du budget que pour celui des chemins de fer et des crédits de toute nature qu'on lui demande en ce moment. Puisez à pleines mains dans les coffres de l'Etat, messieurs les ministres; la France est assez riche pour payer vos dépenses quelles qu'elles soient. D'ailleurs, ne faites-vous pas toujours des dépenses productives? C'est pour nous enrichir que vous inventez chaque jour de nouveaux moyens de mettre notre argent en circulation. Cette bonne machine touche au terme de ses travaux; encore quelques semaines et elle aura vécu: aussi en parle-t-on déjà comme si elle n'était plus. Ce qui occupe avant tout c'est la chambre qui viendra; celle qui s'en va a donné tout ce qu'on attendait d'elle, mais comment sera composée celle qui lui succédera? Si l'on en croit certaines rumeurs, elle sera plus ministérielle encore que celle qui va nous quitter. On ne parle ni plus ni moins que d'une majorité qui serait aussi formidable que celle dont disposait jadis M. de Villèle. Voilà qui serait magnifique. Comme M. Guizot se redresserait! comme il parlerait haut et ferme à la tribune! Alors on pourrait s'occuper des intérêts dynastiques en souffrance, créer en Afrique une vice-royauté, donner aux princes des dotations, rendre l'hérédité à la pairie, soumettre la presse à une police plus rigoureuse et faire quelques lois réglementaires sur le travail qui tiendraient les ouvriers dans une dépendance plus étroite encore des maîtres; car on a besoin de se fortifier, et surtout de prouver au dehors qu'on est puissant à l'intérieur et qu'on a vaincu la pensée révolutionnaire.

On compte donc avoir une majorité imposante et plus compacte encore que celle qu'on possède en ce moment. Cela arriverait que nous n'en serions pas surpris. On a tellement faussé l'esprit public, tellement agi par la corruption sur les électeurs, qu'il pourrait bien se faire que les espérances ministérielles se réalisassent complètement. Ceci arrivant, nous ne perdrons pas courage pour cela. Le corps électoral n'est pas la nation entière, et en France l'opinion publique sait pourvoir à toutes les éventualités. Cependant, comme il pèse d'un grand poids dans la balance, comme il exerce une grande influence sur l'action gouvernementale, nous verrions avec regret qu'on désespérât de l'arracher à la corruption qui le mine.

Constatons bien ceci: c'est qu'il y a toujours de l'imprévu en politique, et surtout en matière électorale. Le ministère annonce qu'il est sûr d'une grande majorité. Soit; mais où puise-t-il ses renseignements? A des sources qui ne sont pas toujours très pures. On peut le tromper; il peut aussi, pour encourager l'opposition, crier bien haut qu'il est certain de l'emporter sur elle et de la vaincre. Nous n'ignorons pas les moyens nombreux d'intimidation et de séduction qu'il a entre les mains. Mais aussi que de méfaits on a à lui reprocher! que de sentiments honorables il a heurtés! que d'âmes honnêtes il a profondément blessées! Il croit tout corrompre, tout avilir; qui sait s'il n'a pas jugé les hommes pires qu'ils ne sont? Attendons avant de nous prononcer. Le mal est grand, nous le reconnaissons; c'est peut-être parce qu'il est grand, parce qu'il est arrivé à des limites excessives, qu'on doit avoir quelque espoir. La lutte une fois engagée, il y aura d'un côté les partisans de la paix à tout prix, du gouvernement personnel, des primes de chemins de fer, des monopoles; de l'autre, les amis de la légalité, du gouvernement représentatif, de la bonne gestion des deniers de l'Etat et du droit commun. Il faudra compter pour ces deux situations: l'une conduit à la honte, à l'arbitraire, à la banqueroute et aux troubles civils; l'autre mène au progrès, à l'ordre dans les finances et à la paix publique. Avant de se prononcer pour le ministère, bien des électeurs réfléchiront sans doute et sur l'avenir du pays et sur leur propre intérêt bien entendu et bien compris.

Qu'on le sache bien, le ministère a une lourde charge à soutenir, et, quoi qu'il fasse et quoi qu'il dise, il s'aperçoit qu'il peut tout-à-coup l'écraser. La grande affaire pour lui, c'est qu'on ne le connaisse pas les embarras de sa situation; mais chacun commence à les deviner, et à voir qu'il s'avance péniblement vers la fin de la session. Hier, il était vaincu par M. Thiers, qui lui reprochait d'avoir faussé le principe d'autorité de l'Etat, en méconnaissant le véritable esprit de la constitution. Aujourd'hui, M. Etienne lui a prouvé qu'en aucun temps et sous aucun ministère on n'avait volé l'Etat avec une impudence qu'on le fait maintenant. Puis est venu un discours, qui a fait un tableau vrai, mais singulièrement révélateur, de toutes les manœuvres électorales qui se font au sein du ministère. Demain viendront d'autres scandales, d'autres révélations; on lèvera peut-être un coin du voile qui couvre les mystères de l'incendie du Mourillon; on nous fera connaître aux élections quelles sont les secrètes instructions données aux écrivains de la presse ministérielle des départements. A moins que le corps électoral ne soit pourri et complètement détrempé, il finira sans doute par réagir contre les turpitudes qui nous affligent. C'est parce que nous pensons que les choses pourront se passer ainsi, que nous avons déjà, à plu-

sieurs reprises, engagé les électeurs patriotes du Rhône à se préparer à la lutte électorale; leur inertie, en face des méfaits qui se révèlent de toutes parts, serait coupable. En politique, il ne faut jamais cesser de lutter; les minorités sont toujours fortes quand elles ont pour elles le droit public et l'intérêt général.

Que demandons-nous au corps électoral? Rien que de conforme à ses propres intérêts, rien que de juste et même de légal. La légalité est violée; nous le conjurons de nous aider à forcer le pouvoir à la respecter. Nos finances sont gaspillées; nous le supplions de vouloir bien nommer des députés qui ne ferment pas les yeux sur les dilapidations, qui ne les autorisent pas par leur cynique abandon des intérêts de l'Etat. La couronne a empiété sur le pouvoir électif; nous engageons les électeurs à rentrer dans la plénitude de leurs droits, à faire enfin qu'on ne se serve pas d'eux comme de vils instruments de domination. Toutes les ressources de l'Etat sont engagées pour de longues années; nous voudrions qu'ils songeassent à arrêter dans cette voie de dépenses exorbitantes un pouvoir qui nous conduit droit à la banqueroute. Il ne s'agit pas ici d'ébranler les institutions, mais d'empêcher leur ruine, et de sauver le pays des plus graves perturbations; cela vaut bien la peine, selon nous, qu'on s'en occupe, et si on veut le faire utilement, il nous semble que le temps ne sera jamais plus opportun.

Le ministère est prêt, que l'opposition se prépare donc; il a ses statistiques bien faites, faisons les nôtres; il a plaidé sa cause auprès de tout électeur bien pensant, plaidons la nôtre *coram populo*, et rappelons à tout électeur indépendant l'intérêt du pays et son propre intérêt; surtout ne nous laissons pas aller à l'insouciance. C'est le moment où jamais de nous rappeler cette maxime de l'opposition de la Restauration: *Aide-toi, le ciel t'aidera.*

On lit dans le *Mercurie Séguisien*:

« La grève des ouvriers mineurs recommence. Dès lundi, elle s'est étendue tout-à-coup, sans être déterminée par aucun nouvel incident, aux divers puits de La Roche, du Gagne-Petit, du Treuil, de Bérard, de Méons, en un mot à toutes les exploitations de la commune d'Outefurens, ce qui forme à peu près le tiers du bassin total de Saint-Etienne. »

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

RAPPORT

Sur les projets divers de distribution d'eaux dans l'intérieur de la ville
PAR M. PRUNELLE.

(Suite.)

Quant à la durée des travaux entrepris, évidemment, un aqueduc en bonne maçonnerie dure plus et n'est pas sujet aux mêmes réparations que les machines hydrauliques, quelle qu'en soit la nature. Vraisemblablement nous ne saurions rien, ou du moins très peu de chose, de la manière dont les Romains conduisaient les eaux, s'ils avaient eu des machines de ce genre. Evidemment aussi, les risques d'interruption du service, avec un aqueduc bien construit, sont nuls comparativement aux chances courues avec les machines les meilleures.

Mais, dans la question présente, qu'il s'agisse d'eaux du Rhône, qu'il s'agisse d'eaux de sources, nous avons toujours des machines; seulement nous aurions à employer, avec l'eau de sources, des machines moins puissantes. Si, au lieu de prendre les eaux au niveau du bassin de Rives, nous pouvions les tirer des hauteurs de Riellieu, la question, ainsi que nous l'avons fait déjà remarquer, changerait complètement d'aspect.

6^e EXECUTION.

La dérivation des sources des rives gauches de la Saône présente des difficultés de plus d'un genre. Les communes de Fontaines, de Neuville et autres, dont on se propose de réunir les eaux aux sources de Royes, protestent énergiquement contre cette mesure; il faut donc en venir à des expropriations qui, dit-on, ne sont pas sans précédents. Mais, lorsqu'une ville est traversée par deux cours d'eau qui donnent ensemble, à l'étiage, 3,000,000 de litres par seconde, est-on recevable à prouver que, pour obtenir l'eau suffisante aux besoins des habitants, on est dans la nécessité de dépouiller quatre communes des eaux qui en alimentent la population, des eaux qui irriguent les champs, des eaux enfin qui en meurent les usines?

Ce n'est pas tout: les voisins du tunnel qui conduira les eaux de sources à Lyon, en traversant le plateau de la Croix-Rousse, sont à une profondeur de 50 mètres au-dessous de la surface du plateau, craignent pour les puits qui les alimentent, pour les sources qui, sur le versant du plateau, arrosent leurs jardins. Ces voisins ont-ils tort? Affirmer le contraire, serait ignorer ce qui se passe tous les jours dans le percement d'une galerie de mine. Le tunnel qui sera percé aura beau être imperméable, les eaux, une fois descendues, ne remonteront pas; on ne peut pas empêcher que la loi de la gravitation ne s'exécute.

Tous ces intérêts, il est vrai, peuvent être ceux de quelques propriétaires lyonnais; ce ne sont pas ceux de la cité. D'accord; l'intérêt général doit toujours imposer silence à l'intérêt privé toutes les fois que la dure loi de la nécessité se fait entendre. C'est cette nécessité que l'on conteste. Partout, en effet, les eaux du Rhône peuvent remplacer les eaux de sources, et utilement même quelquefois.

Les eaux de sources, néanmoins, ont un avantage dont nous avons peu parlé jusqu'à présent, celui d'arriver dans la ville à une hauteur de 34 mètres environ au-dessus du niveau de l'étiage du Rhône. Cet avantage n'empêchera pas, nous l'avons déjà dit, qu'on ne soit obligé d'en remonter une portion notable pour le service des quartiers supérieurs; il est même possible qu'avec cette hauteur de 34 mètres, le service des quartiers inférieurs ne fût pas convenablement assuré dans les rues les plus éloignées du bassin de distribution.

La quantité d'eau que peuvent fournir les sources est d'ailleurs radicalement insuffisante, suivant l'expression de M. l'ingénieur Pigeon (1), à tous les services de la ville de Lyon proprement dite, à plus forte raison aux besoins de la Croix-Rousse, de la Guillotière et de Vaise, qui, pour la première de ces deux villes surtout, sont grands et urgents.

Quant aux difficultés d'art, la conduite des eaux de sources en présence de majeures dans la composition de cet énorme massif de la Croix-Rousse,

(1) *Annales de la Société d'Agriculture de Lyon*, tome VII, page 239.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

formé de strates de gravier mouvant, de sable, de molasses, de conglomérats de cailloux roulés ou bétons naturels. Les bancs de sable et de gravier mouvant qui peuvent être traversés ne s'ébouleront-ils pas sur les travailleurs? On a parlé de nappes d'eau à rencontrer, comme dans les travaux de Marseille. L'opinion des géologues est que ces nappes d'eau n'existent pas.

Rien de semblable n'est à craindre dans la fourniture des eaux du Rhône. Les travaux de filtration et d'élévation des eaux ne présentent plus d'inconnue. Les dimensions à donner aux filtres pourraient même être très approximativement calculées, d'après tous les faits observés sur la puissance filtrante du *diluvium* au milieu duquel coulent les eaux du Rhône. Une compagnie ne veut même pas de ces filtres. Quoi qu'il en soit, les eaux naturellement filtrées auront toujours à être élevées, soit à 40 ou 45 mètres, soit à 90 ou 95. Il n'existe aucun doute dans le choix des moyens d'élévation. Tous les ingénieurs établissent que les machines à vapeur sont le plus sûr et le moins coûteux, surtout depuis le perfectionnement des machines employées à l'épuisement des mines, et qui consomment des 2/3 aux 4/5 de houille de moins que les machines ordinaires. Les difficultés se rencontreront dans la distribution des eaux, et ces difficultés appartiennent au même degré à toutes les eaux dont on peut faire usage.

Toutefois, on hésite sur le point à choisir pour filtrer et élever les eaux du Rhône; car l'opération peut être faite sur les deux rives, et il existe des projets pour l'une et pour l'autre.

En préférant la rive gauche, on rencontre les eaux souterraines en immense quantité, mais on s'impose la construction d'un pont ou viaduc. C'est une dépense assez forte; on ne la compenserait pas par la facilité qu'on aurait à recourir de ce côté à des moteurs hydrauliques.

En 1802 ou 1803, M. Cretet, alors directeur général des ponts et chaussées, songea à un canal de dérivation des eaux du Rhône qui, arrivant aux Brotteaux sur les bords viennois avec une chute de 10 à 12 mètres, créait sur ce point une force de 2 à 3,000 chevaux. M. Cretet ne songeait alors qu'au besoin de porter ailleurs les moulins qui embarrassaient le cours du Rhône. M. de Cessart fit un projet que le conseil des ponts et chaussées approuva sur le rapport de M. de Prony; j'ai lu ce rapport, mais je n'ai jamais pu voir le projet qui a été égaré. Assurément, si le canal eût existé, si on l'eût établi en 1832, ainsi que le projet en avait existé, on n'eût pas été embarrassé de trouver la force motrice nécessaire à élever les eaux du Rhône partout où on l'aurait désiré. On a proposé également, sur la rive droite, un canal de dérivation qui eût fonctionné à la manière du canal Cessart; ce canal ayant été reconnu d'une exécution très difficile, pourrait être remplacé au besoin, et dans l'intérêt seul des moteurs hydrauliques à appliquer à l'élévation des eaux, par un canal moins long qui prendrait son origine au-dessous du point de Crépieux, en prolongeant la route de Genève jusqu'au-dessous des Petits-Brotteaux. Ce canal séparerait les eaux de la montagne, ainsi que celles de la source martiale de Saint-Clair, tout aussi facile néanmoins à dériver maintenant qu'il peut l'être de ne pas admettre dans le tunnel des eaux de sources la fontaine martiale de Neuville. Il est inouï que, dans un pays tel que la France, un grand fleuve coule depuis Genève jusqu'à la mer, en engendrant une force immense par le volume et par la vitesse de ses eaux, et que cette force demeure presque complètement inactive.

Mais tant qu'un canal de ce genre ne trouverait d'emploi que dans l'élévation des eaux de Lyon, c'est un moyen auquel il est impossible de songer, et qui, dans la situation présente, est jugé le plus coûteux par tous les hommes compétents.

Il n'a été fait aucune étude officielle d'une fourniture des eaux du Rhône; à défaut d'études de ce genre, on ne peut se servir que de celles qui ont été faites dans l'intérêt des compagnies financières. Je désignerai les compagnies par le nom des auteurs des projets: il en existe un de M. Dumont, ingénieur des ponts et chaussées; un autre de M. Vergnais, ingénieur civil; M. Renaux nous a annoncé un troisième projet, qui n'est point parvenu à la commission. Ces projets sont pour la rive droite, où les emplacements sont rares, il faut en convenir.

M. Dumont a proposé, le premier, je crois, l'emplacement dit des Petits-Brotteaux pour établir des galeries de filtration et le reste de son usine. M. Vergnais, qui ne veut point de galeries de filtration, se contente de simples puisards, dont il n'indique pas l'emplacement.

Ces messieurs proposent l'un et l'autre d'élever les eaux à deux hauteurs différentes, mais toutes à l'état de complète filtration. S'il en était autrement, on ferait, dans le premier cas, une dépense complètement inutile dans l'élévation des eaux destinées au service inférieur, et, si le service de la voirie et des fontaines de décoration se faisait avec une espèce différente d'eau, il faudrait doubles machines à feu, doubles bassins de distribution, doubles conduites et double embarras au moins dans nos rues, déjà si étroites.

Le choix des appareils nécessaires à l'élévation d'une si grande masse d'eau n'a pas embarrassé les auteurs des projets. Il n'y a plus d'hésitation possible; le perfectionnement qu'ont reçu les machines à vapeur dans le comté de Cornouailles est très connu dans le midi de la France; il existe une machine de ce genre à Rive-de-Gier, dans notre voisinage, et l'un des constructeurs des machines de Cornouailles habite Marseille.

M. Dumont a fait connaître les dimensions de ses bassins, qui ont un hectare au moins de surface. Ceux de Philadelphie sont beaucoup plus grands, puisqu'on dit qu'ils contiennent la provision de plusieurs jours, et que l'eau y séjourne assez long-temps pour s'épurer. A Lyon, cette épuration par le repos est tout-à-fait inutile; il nous faut des bassins couverts et parfaitement voutés, ce qui en limite naturellement les proportions. L'eau doit toujours s'y trouver en telle quantité que le niveau y reste constant et que la puissance de charge sur les tuyaux de distribution ne varie jamais. Naturellement, je ne suivrai pas les auteurs des projets dans le calcul qu'ils ont fait de cette puissance de charge, suivant le diamètre des orifices, le volume d'eau à distribuer, les distances à parcourir, etc.; ce sont là des détails techniques qui ne sont pas de notre ressort. Ce qui appartient au conseil municipal, c'est d'indiquer la quantité, la qualité de l'eau qu'il désire, ainsi que le mode de répartition que cette eau doit recevoir; c'est d'examiner les prétentions des fournisseurs, et de les réduire s'il les trouve exagérées.

Ne pardons pas de vue, Messieurs, que de toutes les questions que nous sommes appelés à traiter dans cette enceinte, celle des eaux est la plus importante, tant sous le rapport du sujet que sous celui de la dépense. N'oublions pas que le travail que nous allons faire n'assure pas seulement le bien-être de la génération présente, mais la santé des générations futures. Réfléchissons que nous ne pouvons pas faire une mesquinerie dans une affaire aussi grande; nous ne donnerions que de l'embaras à nos successeurs: ils seraient forcés de refaire notre ouvrage et de mettre ainsi au néant tous les sacrifices que nous nous serions imposés et dont une partie retombe nécessairement sur eux.

Au reste, si les compagnies se chargent de ce grand service des eaux, peu nous importent les moyens qu'elles auront choisis pour y parvenir. Nous désirerons toujours qu'elles ne soient pas en perte; mais les mécomptes qu'elles peuvent éprouver sont leur affaire et non pas la nôtre. La commission a indiqué dans ce rapport la qualité de l'eau qu'elle désire, la quantité qu'elle juge nécessaire; le cahier des charges précisera les détails de distribution, de manière à ce que l'eau soit mise à la portée de chaque habitant, et de celui qui habite Fourvières comme de celui qui demeure à la gare de Perrache.

monde doit être d'accord sur ce point. Mais, M. le ministre, bien, j'ai fait sortir de France un grand nombre de réfractaires. Et d'ailleurs, le dirai-je ? Je crois les réfractaires utiles (rumeurs) ; je crois qu'on s'en sert. Nous avons vu d'étrange choses en fait de po-

lice. Je crains que les réfractaires ne soient un moyen de police. L'orateur dit ensuite qu'il sait quelles questions le séparent des ministres : mais les ministres sont-ils bien d'accord eux-mêmes ? M. Guizot est légitimiste, il l'a dit ; mais M. Duchâtel a déclaré qu'il était révolutionnaire. « Si le roi, a dit M. Duchâtel, attaque la charte, je mets à la porte le roi, sa dynastie, et je le mène à Cherbourg. » M. Guizot est pour l'irresponsabilité, M. Duchâtel pour la responsabilité. De telles doctrines mènent loin ; et si vous êtes violents contre nous, après nous avoir attaqués, flétris, vous irez plus loin, vous attaquerez un ancien ministre du roi, et vous l'accuserez de complicité morale dans un assassinat. Je crois, Messieurs, que le succès sur lequel on compte trop mène à la violence.

M. DUPIN, de sa place : Je ne crois pas que le gouvernement actuel soit obligé, pour pacifier une portion quelconque du territoire, de recourir à une partie quelconque des citoyens, de recourir aux moyens de l'Empire. Il a des moyens plus doux, plus efficaces : c'est le droit commun, c'est le jeu régulier de nos institutions, c'est la justice unie à la fermeté, c'est l'égalité qui ne permet à aucune prétention irrégulière, à aucun privilège, de relever la tête. (Très bien !)

M. LÉON DE MALLEVILLE, à la tribune : Messieurs, je comprends que cette discussion eût été mieux placée lors de celle du budget. Mais je serai bref. Je viens parler d'un mal très grave et qui tend à s'aggraver chaque jour, le mal de la corruption. (Au centre : Ah ! encore !) Je sais que vous y êtes accoutumés. (Rires à gauche.) Je sais qu'il est dangereux de prononcer souvent ce mot, que la corruption s'enhardit et s'habitue à ne plus rougir. J'ai dit un jour : Chassons les marchands du temple. Il s'agissait d'un député qui avait fait appel à la vénalité des électeurs. Aujourd'hui c'est chose toute simple que la satisfaction exclusive des intérêts matériels. Je lisais aujourd'hui dans un journal que l'on avait affiché à Béfort la grande victoire du député de l'arrondissement défendant la vallée de l'Ognon (on rit), et le maire, enfreignant les instructions administratives, a fait tirer en réjouissance vingt-un coups de canon. (Vive hilarité.)

M. D'HAUBERSAERT : C'est la victoire de l'opposition qu'on a célébrée à Béfort.

M. DE MALLEVILLE : Il y a eu, même parmi vous, deux voix éloquentes et honnêtes qui ont protesté. L'un de ces conservateurs, vos amis lui rendront le service de l'empêcher de repaître ici ; l'autre, vous l'avez éloigné du lieu où il était témoin de tant d'actes réprouvés.

Quelques voix : MM. de Gasparin et de Peyramont !

M. DE MALLEVILLE regrette que la chambre n'ait pas voulu se réformer elle-même. On aurait empêché ce détestable mot qui a été prononcé : « Puisque nos députés font leurs affaires à la chambre, faisons les nôtres dans les collèges électoraux ! » Le ministère n'a pas voulu des incompatibilités ; il a discuté le nombre des fonctionnaires que la proposition eût atteints : il y en avait non pas 75, mais 72 ou 73. Pourquoi discuter sur ce chiffre, lorsque le lendemain trois députés encore étaient promus, sans compter les promesses dont nous attendons la réalisation ? Peut-être cette interprétation donnée à la décision négative de la chambre la fera-t-elle réfléchir.

L'orateur lit un passage d'un discours de M. de Broglie, prononcé en 1828, sur les députés qui font leurs propres affaires et non celles du pays.

J'ai signalé des nominations nouvelles, dit l'orateur ; il en est deux qu'on trouvera très justes, si on ne considère que le mérite de ces magistrats ; mais enfin ils ne siègent que trois mois dans leur ressort, et, à mérite égal, le magistrat non député n'est pas récompensé. Or, vous criez à la calomnie quand on vous reproche de récompenser le dévouement parlementaire. En vérité, je crois qu'on ne vous calomnie pas.

Il faut rire de ce qui est ridicule, non de ce qui est odieux. J'ai voulu lire le dossier des pièces qui vous ont été communiquées hier par M. Corne, et je n'ai pu méconnaître qu'il y avait eu un marché de votes.

L'orateur revient en peu de mots sur cette affaire, et s'étonne que M. le ministre de l'intérieur ait trouvé que les faits dénoncés hier fussent être seulement portés devant le conseil d'état.

Non, dit-il, ces faits sont du domaine du code pénal, puisqu'il y a eu captation de votes.

M. le ministre a reproché à l'opposition de prendre sa part des secours, etc. Nous nous sommes toujours reconnu le droit et le devoir de demander pour les contribuables, pour les malheureux, une part des secours dont la distribution est réglée par la loi. Mais il y a les pauvres de l'opposition et les pauvres des conservateurs ; et il arrive souvent qu'on prend note de la demande faite par un député de l'opposition et qu'on met le secours accordé sous le nom de son concurrent. (Ah ! ah !)

Ainsi, en ce moment nous sommes députés en titre ; mais il y a à côté de nous un candidat qui est pour l'instant, pas pour longtemps, la providence de l'arrondissement. (On rit.)

Il est quatre heures, la séance continue.

Quant au refus du juge de paix du Puy-de-Dôme, j'avoue que, si le fait attribué à ce juge de paix est exact, ce magistrat a eu tort ; mais, dans tous les cas, le remède s'est trouvé à côté du mal, puisque la justice est intervenue pour faire cesser la résistance opposée à la communication qu'on demandait.

J'arrive au fait de faux dont a parlé M. Leyraud. J'ai autorisé la communication de la pièce dont il s'agit, sans que M. Leyraud m'eût indiqué le but de ses investigations. L'altération dont se plaint l'honorable membre ne me paraît pas avoir la gravité qu'on a voulu lui donner ; cependant, puisqu'on a allégué un fait qui, s'il était exact, appellerait la sévérité de la loi, je dois dire à la chambre que l'attention de la justice est éveillée, et qu'elle fera son devoir.

Aux centres : Très bien ! très bien ! Aux voix ! aux voix !

M. LEYRAUD présente encore quelques observations que les murmures des centres ne nous permettent pas de saisir. (La clôture ! la clôture !)

M. LÉON DE MALLEVILLE, à la tribune : Messieurs, je comprends que cette discussion eût été mieux placée lors de celle du budget. Mais je serai bref. Je viens parler d'un mal très grave et qui tend à s'aggraver chaque jour, le mal de la corruption. (Au centre : Ah ! encore !) Je sais que vous y êtes accoutumés. (Rires à gauche.) Je sais qu'il est dangereux de prononcer souvent ce mot, que la corruption s'enhardit et s'habitue à ne plus rougir. J'ai dit un jour : Chassons les marchands du temple. Il s'agissait d'un député qui avait fait appel à la vénalité des électeurs. Aujourd'hui c'est chose toute simple que la satisfaction exclusive des intérêts matériels. Je lisais aujourd'hui dans un journal que l'on avait affiché à Béfort la grande victoire du député de l'arrondissement défendant la vallée de l'Ognon (on rit), et le maire, enfreignant les instructions administratives, a fait tirer en réjouissance vingt-un coups de canon. (Vive hilarité.)

M. D'HAUBERSAERT : C'est la victoire de l'opposition qu'on a célébrée à Béfort.

M. DE MALLEVILLE : Il y a eu, même parmi vous, deux voix éloquentes et honnêtes qui ont protesté. L'un de ces conservateurs, vos amis lui rendront le service de l'empêcher de repaître ici ; l'autre, vous l'avez éloigné du lieu où il était témoin de tant d'actes réprouvés.

Quelques voix : MM. de Gasparin et de Peyramont !

M. DE MALLEVILLE regrette que la chambre n'ait pas voulu se réformer elle-même. On aurait empêché ce détestable mot qui a été prononcé : « Puisque nos députés font leurs affaires à la chambre, faisons les nôtres dans les collèges électoraux ! » Le ministère n'a pas voulu des incompatibilités ; il a discuté le nombre des fonctionnaires que la proposition eût atteints : il y en avait non pas 75, mais 72 ou 73. Pourquoi discuter sur ce chiffre, lorsque le lendemain trois députés encore étaient promus, sans compter les promesses dont nous attendons la réalisation ? Peut-être cette interprétation donnée à la décision négative de la chambre la fera-t-elle réfléchir.

L'orateur lit un passage d'un discours de M. de Broglie, prononcé en 1828, sur les députés qui font leurs propres affaires et non celles du pays.

J'ai signalé des nominations nouvelles, dit l'orateur ; il en est deux qu'on trouvera très justes, si on ne considère que le mérite de ces magistrats ; mais enfin ils ne siègent que trois mois dans leur ressort, et, à mérite égal, le magistrat non député n'est pas récompensé. Or, vous criez à la calomnie quand on vous reproche de récompenser le dévouement parlementaire. En vérité, je crois qu'on ne vous calomnie pas.

Il faut rire de ce qui est ridicule, non de ce qui est odieux. J'ai voulu lire le dossier des pièces qui vous ont été communiquées hier par M. Corne, et je n'ai pu méconnaître qu'il y avait eu un marché de votes.

L'orateur revient en peu de mots sur cette affaire, et s'étonne que M. le ministre de l'intérieur ait trouvé que les faits dénoncés hier fussent être seulement portés devant le conseil d'état.

Non, dit-il, ces faits sont du domaine du code pénal, puisqu'il y a eu captation de votes.

M. le ministre a reproché à l'opposition de prendre sa part des secours, etc. Nous nous sommes toujours reconnu le droit et le devoir de demander pour les contribuables, pour les malheureux, une part des secours dont la distribution est réglée par la loi. Mais il y a les pauvres de l'opposition et les pauvres des conservateurs ; et il arrive souvent qu'on prend note de la demande faite par un député de l'opposition et qu'on met le secours accordé sous le nom de son concurrent. (Ah ! ah !)

Ainsi, en ce moment nous sommes députés en titre ; mais il y a à côté de nous un candidat qui est pour l'instant, pas pour longtemps, la providence de l'arrondissement. (On rit.)

Il est quatre heures, la séance continue.

Chronique.

On nous affirme qu'avant hier, dans la soirée, un individu de la Guillotière, qui se trouvait momentanément à la Croix-Rousse, a été pris en flagrant délit de viol sur une enfant de onze ans, arrêté et conduit à la prison de la localité par des citoyens. Pendant qu'on était allé prévenir la gendarmerie, ce misérable s'est fait justice à lui-même : il a attaché sa cravate à un barreau de la fenêtre de la prison et s'est pendu.

Hier, dans la soirée, un serrurier, porteur d'une boîte contenant des outils de sa profession, a été renversé sur la place d'Albon par une voiture de commissionnaire-chargeur ; l'une des roues de la voiture lui a passé sur le corps. Il a été immédiatement relevé tout meurtri et transporté à l'hôpital.

Le *Moniteur* publie le rapport du ministre de l'intérieur sur les actes de courage et le nom des citoyens auxquels ont été décernées des médailles d'honneur. Le département du Rhône compte deux médailles d'argent de 1^{re} classe, et qui ont été accordées aux sieurs :

Jouvenne (Pierre), préposé de l'octroi ;
Chabert (Louis-Gabriel), gendarme à pied à la Croix-Rousse.

Tous deux ont exposé leur vie pour sauver des personnes en danger de se noyer.

L'administration des postes vient de publier l'avis suivant : « A dater du 12 mai, la levée de la boîte aux lettres du bureau principal de Bellecour, qui avait lieu à cinq heures du soir, se fera à quatre heures trente minutes, à cause de l'arrivée de la malle de Mulhouse. »

Toutes les boîtes supplémentaires de la ville, ainsi que celle du bureau de la rue Luizerne, seront également levées une demi-heure plus tôt.

La dernière levée de la boîte pour la route de Mulhouse et de Strasbourg, qui, au bureau principal de Bellecour seulement, avait été fixée à onze heures trente minutes du matin, aura lieu désormais à onze heures précises. »

Divers lots de la tombola tirée à la fête du 25 avril dernier

n'ont pas été réclamés. En voici la note :

Séries.	Numéros.	Objets gagnés.
18	23	Deux gravures.
11	67	Trois gravures.
49	61	Deux gravures.
6	14	Trois gravures.
8	19	Une chiffonnière, don de S. A. R. M ^{me} la duchesse d'Aumale.
7	41	Une boîte à parfums, don de S. M. la reine.
21	47	Un fauteuil.
37	93	Une robe en crêpe blanc.
18	34	Un paysage (tableau).
26	69	Une robe en soie façonnée.
27	31	Une écharpe en soie.
74	67	Une coupe en bronze.
26	50	Une écharpe.
50	53	Un paysage (tableau).
28	82	Une aquarelle.
13	99	Buste de Molière en bronze.
44	39	Bustes et statuettes en plâtre.
34	71	Un dessin.
54	67	Un manchon.
39	49	Une vue daguerréotypée et un cachet.
13	96	Des vases de fleurs.

— Nous lisons dans le *Courrier de la Côte-d'Or* : « Un de nos amis nous écrit de Pagny-la-Ville, à la date du 10 mai : « Une nouvelle tentative d'incendie a eu lieu aujourd'hui dimanche, à deux heures de l'après-midi, dans les bâtiments d'un sieur Petit. Fort heureusement, on est arrivé à temps pour se rendre maître du feu. On a trouvé un morceau de serge qui probablement a dû servir à envelopper la mèche incendiaire. L'écurie dans laquelle on a mis le feu avait une porte donnant sur les champs. »

Toutes les populations environnant la Saône restent sur le qui-vive, et sont dans une désolation complète. Elles sont à chaque instant menacées par des lettres anonymes.

Depuis quelques jours, la gendarmerie départementale est sur pied à toute heure. Des arrestations nombreuses ont été faites dans les environs de Beaune et de Nuits. Les mesures de sûreté sont pratiquées avec une rigueur que commande l'état des choses et dont nous félicitons l'autorité.

Le bruit court à Beaune qu'un homme a été arrêté à Ruffey et que l'on a trouvé sur lui des mèches réunies et fixées par un des bouts à un paquet d'allumettes chimiques.

Dans quelques villages voisins de Beaune et de Nuits, on monte la garde depuis plusieurs jours. Un grand nombre de maires ont reçu des lettres anonymes menaçantes. »

— On écrit de Thoissey à la *Mouche* de Mâcon : « La Saint-Philippe a donné lieu ici à une remarque assez plaisante.

Notre percepteur, qui avait marié sa fille quelques jours auparavant, avait, à propos de cette joyeuse circonstance, promis une feuillette de vin aux jeunes gens de la ville, avec un ménestrier pour les faire danser.

Un percepteur doit être tout naturellement dévoué et chercher à plaire au pouvoir qui le paie. Personne ne saurait lui en faire un reproche. Mais qui pourrait dire que tous soient également heureux dans le choix des moyens ?

Et, en effet, quelle meilleure idée pouvait avoir le nôtre que de renvoyer à la Saint-Philippe la feuillette de vin d'un mariage célébré depuis près d'un mois ? Aussi, se réjouissait-on sous la halle de Thoissey, ni plus ni moins qu'à la naissance du roi de Rome ou le lendemain de la nouvelle de la victoire d'Austerlitz.

Un mauvais plaisant disait, à ce sujet, que, si le système venait à passer ici, il se frotterait les mains et serait doublement heureux. D'abord, il s'attribuerait naturellement tout l'honneur des joies et des gambades sorties de la feuillette du percepteur ; en second lieu, il en pourrait boire un pot sans qu'il lui en coûtât rien. Et, pour les économes, il n'est pas de petites économies. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 12 mai 1846.

Bourse sans intérêt. Le 3 0/0, avant l'ouverture, était offert à 84, à peu près sans affaires. Au parquet, il a ouvert à 83 95, et il est tombé graduellement à 83 85. Au moment de la clôture, il s'est un peu relevé, et il a fermé au parquet à 83 90. La réaction a continué après la clôture, et les dernières affaires ont été faites à 83 97 1/2.

CHEMINS DE FER.

Trois pour cent.....	84	»	Saint-Germain.....	1090	»
Quatre pour cent.....	106	25	Versailles (rive droite)...	505	»
Quatre et demi pour cent.	112	50	— (rive gauche)...	500	»
Cinq pour cent.....	119	90	Paris à Orléans.....	1242	50
Emprunt de 1844.....	»	»	Paris à Rouen.....	»	»
Trois pour cent belge....	»	»	Rouen au Havre.....	752	50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge...	99	5/8	Avignon à Marseille.....	905	»
Cinq pour cent belge....	102	»	Strasbourg à Bâle.....	218	75
Cinq pour cent napolitain.	»	»	Orléans à Vierzon.....	»	»
Récépissés Rothschild...	101	50	Orléans à Bordeaux.....	621	25
Cinq pour cent romain....	100	1/4	Amiens à Boulogne.....	505	»
Cinq pour cent portugais.	»	»	Montereau à Troyes.....	400	»
Trois pour cent espagnol.	»	»	Bordeaux à la Teste.....	»	»
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais.	»	»	Chemir du Nord.....	760	»
Banque de France.....	3430	»	Fampoux à Hazebrouck..	»	»
Comptoir Ganneron.....	1150	»	Dieppe et Fécamp.....	450	»
Banque belge.....	895	»	Paris à Strasbourg.....	510	»
Caisse Lafitte.....	1212	50	Tours à Nantes.....	525	»
Obligations de Paris.....	1392	50	Paris à Lyon.....	550	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 14 mai.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	918 75	»	917 50	»
prime.....	»	»	»	»	950	928 75
Paris à Orléans..	»	»	1247 50	1245	1246 25	1245
prime.....	»	»	»	»	1255	»
Paris à Rouen...	»	»	1028 75	»	1030	»
prime.....	»	»	»	»	1040	1037 50
Orléans à Vierzon.	»	»	666 25	»	666 25	665
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes..	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon...	»	»	552 50	552 50	553 75	552 50
prime.....	»	»	»	»	557 50	557 50

Spectacles du 14 mai.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Héritiers, comédie ; le Postillon de Longjumeau, opéra-comique.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Etre aimé ou mourir, vaudeville ; un Mari qui se dérange, vaudeville ; Porthos à la recherche d'un équipement, vaudeville ; Avoué et Normand, vaudeville.

GYMNASÉ ÉQUESTRE DE M. BASTIEN-FRANCONI, à la Rotonde. — Aujourd'hui jeudi 14 mai, pour la première fois : Le grand tremplin, terminé par la voûte infernale, sauté par MM. Gillet et Cousteau; manœuvre grecque; le mousse, par le jeune Price; exercices des artistes anglais; Monte-au-ciel, scène comique; jeux icariens; la mazurka; intermèdes, etc. On commencera à sept heures et demie.

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS. L'Office - Commercial demande dans chaque ville de France et de l'étranger un mandataire avec émoluments et remises, qui pourront, la première année, aller à 2,000,

2,500 francs. — Écrire franco au directeur, rue de Madame, n. 41 bis, à Paris. On donnera aussi des dépôts à tenir.

MAISON DE SANTÉ

A VOUGEOT (COTE-D'OR)

POUR LE TRAITEMENT DES MALADIES NERVEUSES.

M. DELAPLAIGNE, docteur-médecin, directeur de cet établissement, rappelle à Lyon par plusieurs malades, y séjournera du 11 au 16 courant, hôtel de Milan, place des Terreaux. Il donnera pendant son séjour, de neuf heures du matin à midi, des consultations aux personnes atteintes de maladies nerveuses, telles que la paralysie, la névralgie aiguë et chronique, le somnambulisme

naturel, la danse de saint Guy, la catalepsie, les convulsions épileptiformes, et surtout l'épilepsie ou mal caduc, affections qui forment l'ensemble de sa spécialité.

Il traite en même temps pour le prix de la pension et du traitement des malades qui désireront être placés dans sa maison de santé.

Le sieur COQUAIS, de Lyon,

8, rue Saint-Côme, au grand 8,

Fabricant de plaqué argent première qualité et de maillechort pour tout le service de table et de limonadier.

COUVERTS et autres objets argentés à Paris par les procédés de M. de Ruolz, garantis 60 grammes argent par douzaine. Couverts de 1 fr. à 7 fr.

A VENDRE Propriété à Chasselay, hameau de Chalay. Elle est composée d'un corps de bâtiment ayant cuisine, chambre, cave, écurie et fenil. Une verrière de 1 hectare environ, joignant la maison, et autres fonds de 1 hectare 50 ares environ.

S'adresser, sur les lieux, à Jean Pierre Regottier; pour savoir le prix, à M. Cotton, cafetier, place des Célestins, à Lyon. (574)

A VENDRE Beau fonds de Restaurant situé dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser chez M. Peyzaret, rue du Bois, n. 22, au 2°. (1306)

A VENDRE

Pour cause de changement de commerce,

BON FONDS DE CABARET-RESTAURANT bien achalandé. (567)

S'adresser à M. Cherblanc, place Sathonay, 6.

A LOUER à la chapelle près Saint-Clair, montée du Petit-Versailles, cinq pièces avec la jouissance de la promenade dans le clos.

S'y adresser, ou à M. Bon, rue des Tables-Claudiennes, 15. (553)

AVIS. Un conscrit de la classe de 1846, libéré du service, et de la taille d'un mètre quatre-vingt-deux centimètres, désire remplacer pour un bourgeois.

S'adresser au café du Nord, rue du Chapeau-Rouge, n. 6, à la Croix-Rousse. (578)

AVIS IMPORTANT.

CHEVAUX.

MM. BONTHOUX, ROGIE frères et Co, marchands pe chevaux de Marseille, ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le convoi de chevaux de luxe annoncé par eux pour le 10 de ce mois est arrivé au jour indiqué. Ils resteront encore quelques jours à Lyon. Ils préviennent en outre que les autres convois, aussi annoncés par eux, arriveront le 16, le 17 et le 18 courant. (571)

Ils seront toujours logés aux hôtels du Cheval-Blanc et du Flacon-d'Argent, à la Guillotière.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES, ARCHITECTES ET ENTREPRENEURS.

Le sieur Mora (Edouard-Vincent), mosaïste et fabricant de parquets à la vénitienne, a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes et entrepreneurs de bâtiments, qu'ayant pris la suite de son père, Mora (Angelo), il se charge comme lui de la confection des objets du même art. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront, tant par la beauté et la bonne confection de son travail que par la célérité et la modicité de ses prix, tout l'avantage et l'agrément qu'elles pourront désirer. (573)

Son domicile est rue des Marronniers, 6, au 3°.

SIROP PHLEENTERIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 fr.; 6 flacons, 15 fr. (Affranchir.) (4200)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPÔT CENTRAL, TROUSSE, PARFUMERIE, 119, rue de la Harpe, A PARIS

Toilette hygiénique de la peau. **PARAGIENNE** Toilette hygiénique de la peau.

3 fr. le flacon; remise de 20 p. 100 sur vente de 10 flacons.

La Paragienne présente, sous une forme agréable, un agent doué de toutes les propriétés des Eaux sulfureuses de Barèges. Elle guérit promptement les boutons, rougeurs, taches coupées et efflorescentes, etc., etc., en empêchant sur la peau par quelque cause que ce soit.

Dépôts : Vernet, Lyon; Vernet frères, Bordeaux; Thunin, Marseille; Abbadié Vidal, Toulouse.

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

TRAITÉ COMPLET DE L'HYPOCHONDRIE, par J.-L. BRACHET, professeur de pathologie générale, président de la Société de médecine de Lyon; ouvrage couronné par l'Académie royale de Médecine. — Un volume in-8°. — Paris et Lyon, 1844. — Prix : 9 f.

TRAITÉ DES MALADIES DES ARTICULATIONS, par A. BONNET, ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon. — Deux volumes in-8°, accompagnés d'un atlas de dix planches. — Paris et Lyon, 1845. — Prix : 20 f.

TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DE L'ENFANCE, fondé sur de nombreuses observations cliniques; par F. BARRIER, docteur médecin, chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu de Lyon. — Deuxième édition revue et augmentée. — Deux volumes in-8°. — Paris et Lyon, 1845. — Prix : 14 f.

MANUEL DE L'ETUDIANT MAGNÉTISEUR, par le baron DU POTET. — Un volume in-12. — Paris, 1846. — Prix : 3 f. 50 c. (6342)

ITALIE, SICILE, MALTE.

PAQUEBOTS A VAPEUR NAPOLITAINS.

FRANÇOIS-PREMIER, de la force de 160 chevaux.
MARIE-CHRISTINE, de la force de 180 chevaux.
MONGIBELLO, de la force de 250 chevaux.
HERCULANUM, de la force de 300 chevaux.

Service régulier les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civitavecchia, Naples, Messine, Syracuse et Malte. — La Marie-Christine partira les 9, le Mongibello les 19, et l'Herculanum les 29. Pour fret et passage, s'adresser à MM. CLAUDE CLERC et Co, directeurs, à Marseille. (5712)

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS.

Le **SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT**, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, est prescrit avec un succès toujours croissant par les plus célèbres médecins de la capitale, membres de l'Académie et de la Faculté royale de médecine. Ce Sirop est, en effet, la préparation la plus efficace pour combattre ces cruelles maladies d'où résultent les **rhumes, catarrhes, crachements de sang, croupes, coqueluches, dysenteries**, etc. (Le Sirop non contrefait se reconnaît aux capsules métalliques qui recouvrent le bouchon et qui portent le cachet : Briant, à Paris; Sirop anti-phlogistique, et au prospectus qui se délivre avec chaque bouteille.)

PHARMACIE BRIANT, rue Saint Denis, 137 (ci-devant 141 et 154), et chez MM. Vernet, pharmacien à Lyon; Ayot, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors. (5292)

COPAHINE-MÈGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Guérin, mod. en chef de l'hôp. des Vénériens, aussi les premiers méti. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûtant que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT: JOZEAU, ph., r. Montmartre, 165, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10; Revol, Bouchard et Crolat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ETIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville; Galy, rue de Foy. — A GRENoble, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goulle, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (4872)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1811.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1er, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens, à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

Arrêter la chute des cheveux, les faire repousser aux personnes chauves depuis grand nombre d'années, quelle que soit la cause de leur chute, faire disparaître les pellicules si funestes à la chevelure, telles sont les propriétés de cette Pommade composée de rhum, de quina et autres fortifiants. Incomparable à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour, et sa supériorité ayant donné lieu à un grand nombre de contrefaçons, on ne saurait assez prévenir les consommateurs de ne pas la confon-

dre avec toutes les pommades sous le nom de pommade au rhum qui ne sont que charlatanisme, et de n'ajouter foi qu'aux pots : LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE, accompagnés d'un prospectus portant la signature de BERLE, coiffeur, place des Terreaux, 17, à Lyon, qui depuis onze ans en a le dépôt général.

On trouve chez le même le dépôt d'une EAU DE LONDRES, excellente pour blanchir les dents et raffermir les gencives, ainsi que toutes les Parfumeries fines.

Pour faciliter les consommateurs de Bellecour et des environs, un second dépôt a été mis chez M. Berthier, rue de Bourbon, 17. (576)

ÉTABLISSEMENT DES BAINS MINÉRAUX

de Brides-Laperrière,

près Moutiers (Savoie).

Eaux minérales, acides, purgatives, thermo-sulfureuses et ferrugineuses, situées dans une vallée magnifique, avec route de poste, à 48 kilomètres de Chambéry, 200 de Turin, 72 de Grenoble, 120 de Lyon, 80 de Genève.

Les bains de Brides-Laperrière, situés dans une vallée des plus pittoresques et très tempérée, s'ouvrent le 15 mai et se ferment le 1er octobre.

Il y a dans l'établissement : salons de réception et bal, cabinet de lecture, café, billard, jeux divers, jardin, appartements, table d'hôte ou service à volonté. On peut traiter de gré à gré pour les bains, la pension et le cercle.

On trouve à volonté des chars, chevaux, mulets et ânes pour les promenades.

Il y a dans l'établissement parfumerie, mercerie, papeterie et articles de bureau. (496)

A VENDRE le Piano de la Tombola. Il est déposé place Sathonay, 5. S'adresser au concierge. (577)

SIROP DE DIGITALE

DE LABÉLONIE, PHARMACIEN A PARIS.

Ce Sirop est toujours le médicament prescrit avec le plus de succès par les meilleurs médecins contre les **MALADIES DU CŒUR** (palpitations) et contre les diverses **HYDROPSIES**, qu'il guérit ou modifie en peu de jours, ainsi que contre les **asthmes et catarrhes chroniques**, les **rhumes et toux opiniâtres**. Il ne se vend qu'en bouteilles recouvertes d'une capsule portant ces mots : **Sirop de Digitale de Labélonie**. — Prix : 5 f. et 3 f. — A Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, et Lardet, place de la Préfecture; Bois-d'Orléans, Edant; SAINT-SYMPHORIEN-sur-Loire, Briand; TARRARE, Michel, Thizy, Bouvier; VILLEFRANCHE, Ayot; Bourg, Ravet, Cariaz; Gex, Giroix; MONTMEL, Coheux; PONT-DE-VAUX, Pacolle; MACON, Lacroix; MONTBRISON, Fessy; RIVE-DE-GIER, Rigaud; ROANNE, Mercier, Roubaud; SAINT-ETIENNE, Martinet, Faure; VIENNE, Viguier; et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville. (5129-7787)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (4630)

CHOCOLAT

AU LAIT D'AMANDES,

De BOUTRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard

Poissonnière, 27.

Ce Chocolat rafraîchissant, d'une digestion facile, est un aliment aussi agréable que salutaire pour les personnes d'un tempérament échauffé. Il est recommandé dans les IRRITATIONS de poitrine ou d'estomac, dans les AFFECTIONS CATARRHALES et les GASTRITES.

Dépôt général au magasin de THIES DE CHINE, place des Célestins, n. 6, et dans toutes les bonnes maisons de Lyon. (4747)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les **MALADIES DE POITRINE**, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle est aussi agréable que le meilleur bonbon, calme la toux et fortifie la poitrine. Elle se vend motie moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 fr. 25c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. Lardet, place de la Préfecture, 16, Vernet, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56; Mâcon, FOURCAUD-MOSSET, pharmacien, et Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 1. (5343)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithiatrie (broyement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 23.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOUSY FILS, Rue de la Poulaterie, 19.